

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Un an, au comptant, d'avance... \$ 3 00
Huit mois... 2 00
Six mois... 1 50
Quatre mois... 1 00

EDITION HEBDOMADAIRE
Un an, au comptant, d'avance... \$ 1 00

ERNEST PACAUD
Bibliothèque du Parlement

L'ELECTEUR

QUEBEC, 16 JANVIER

Un programme destiné à triompher

Le Sun de New-York, l'un des plus grands organes du parti démocrate, annonce en tête de ses colonnes, pour rappeler à son parti l'engagement solennel qu'il a pris, le cri de guerre avec lequel le parti de M. Cleveland a fait la campagne de 1892, balayé le Nord, le Sud, l'Ouest et l'Est de l'Union et écarté le gouvernement Harrison.

"AUSSI BON EN 1894 QU'EN 1892"

"La parole d'honneur d'un grand parti"

"Nous dénonçons le protectionnisme républicain comme une fraude, un vol dans la poche de la grande majorité du peuple américain, au profit du petit nombre."

"Nous déclarons, et c'est là le principe fondamental du parti démocrate—que le gouvernement fédéral n'a aucune autorité constitutionnelle pour imposer et percevoir des droits de douane excepté pour les fins du revenu seulement; et nous demandons la perception de ces taxes soit limitée aux besoins d'une administration honnête et économique."

Voilà les principes qu'un grand peuple d'affaires, l'un des plus intelligents de la terre, a acclamés.

Le parti démocrate, lorsqu'il les a énoncés dans cette langue claire et concise, était alors dans l'opposition, tout comme le parti de M. Laurier aujourd'hui.

Armé de cette profession de foi, il a tout renversé sur son passage, et aujourd'hui, porté au pouvoir par l'immense majorité de l'électeur américain, il est en train de racheter sa parole.

Vous allez tuer l'industrie nationale, crie-t-on aux législateurs démocrates pour les arrêter dans l'accomplissement de leur programme. Non, répondent-ils, nous ne tuons pas l'industrie. La réforme du tarif réduira le profit des manufacturiers aux proportions des bénéfices légitimes de 15 ou 20 p. c. Mais nous ne voulons pas faire de lois qui font tomber dans leur giron ces profits scandaleux de 200, 300 et même 500 p. c.

Nous ne sachons pas de langage plus noble, plus patriotique que le mot de ce congressman démocrate qui disait l'autre jour au congrès: Je sais bien que dans ma ville le changement du tarif va causer quelques embarras temporaires et mettre en péril ma réélection; mais le bien général doit primer les intérêts particuliers de telle localité, et je ne consacrerai jamais de mon vote à l'injustice d'un système fiscal qui, pour faire la fortune de quelques-uns, fait payer à 70 millions de consommateurs 50 p. c. trop cher surtout ce qu'ils achètent!

La question se présente ici absolument sous le même jour, et le principe qui triomphe aujourd'hui chez nos voisins a été consacré, à la grande convention libérale de juin 1893, dans une superbe profession de foi, que l'hon. M. Laurier proposait lui-même, secondé par M. Paters (de Brant), M. P., soit dit en passant, l'un des grands manufacturiers d'Ontario.

Nous aimons à en inscrire ici les principaux passages, à côté de l'engagement solennel des démocrates américains:

"Que le tarif douanier du Dominion devrait être réglé, non sur l'idée protectionniste comme il l'est maintenant, mais sur les seuls besoins du service public; que le tarif existant, fondé sur un faux principe et utilisé comme il l'est par le gouvernement comme facteur de corruption à seule fin de se maintenir en office, a développé des monopoles, des combines et des accaparements, a amoindri la valeur des terres et de toute autre propriété foncière, opprimé les masses pour l'enrichissement d'un petit nombre."

"Qu'à ces fins, le tarif devrait être limité aux besoins d'une administration honnête, économique et efficace."

Les mêmes causes produisent les mêmes effets, dit un axiome éternellement vrai.

A plus forte raison, le programme du Tariff Reform est-il fatalement destiné à triompher au Canada, parce que la Protection lui a fait encore plus de mal qu'aux Etats-Unis, parce que le Canada est un pays qui produit plus qu'il ne consomme et que conséquemment il n'a que faire de la Protection.

Actualités

Encore une belle journée. La température se maintient douce et agréable.

Le nouveau maire de Toronto est entré en office hier.

Musique de soir, au Patinoir de la Grande Allée.

On écrit à Paris que l'anarchiste Vallant sera guillotiné le 5 février.

Nous regrettons vivement d'apprendre que M. le curé Bélanger, de St-Roch, souffre d'une sérieuse attaque de grippe.

M. Waddington, autrefois ambassadeur en Angleterre, est mort hier soir de la diabète. William Henry Waddington était né à Paris, le 11 décembre 1826.

L'hon. M. Martin, le nouvel élu de Winnipeg, fait une campagne électorale dans le nord ouest en faveur de la réforme du tarif. Il a parlé hier soir à Moosomin devant 500 fermiers.

Terrible accident de chemin de fer à 8 h. 30 hier matin près de New-York, par suite d'une collision entre deux convois.

Onze personnes tuées et cinquante blessées.

Nous accusons réception d'un travail lu par l'honorable Jos. Royal, ex-lieutenant-gouverneur, devant la Société Royale, intitulé: Le Capitaine Maille.

Enfin on annonce avec autorité la résignation de Pétozo, président de la République du Brésil.

Il sera remplacé, dit-on, par M. De Moraes.

L'hon. Ed. Blake est à essayer d'affilier l'Université de Toronto à l'Université d'Oxford en Angleterre.

Les degrés conférés à Toronto seraient reconnus en Angleterre.

Il est question de porter de \$500,000 à \$750,000 le subside offert pour un service de paquebots rapides entre Québec et Liverpool.

Une dépêche au Chronicle nous apprend que le bruit courait hier à Montréal que l'honorable M. Taillon avait résigné.

La nouvelle n'est pas confirmée.

La Couronne a déclaré son enquête close, à 2 h. 30 hier après-midi, dans le procès Hooper.

On commence ce matin la preuve de la défense.

L'hon. M. Chapais, MM. Adolphe Dionne, Louis Taché et Paul Auger sont allés à Ottawa pour appuyer les réclamations des victimes de l'accident de 1890 à St-Joseph de Lévis.

Nous leur souhaitons du succès.

Voilà trois ans que le gouvernement lutte devant les tribunaux pour ne pas être contraint d'indemniser les veuves dont il a tué les maris par sa faute.

Les élections municipales auront lieu le 29 à Lévis.

On dit que les chevaliers du travail ont l'intention d'y prendre une part active et de faire mordre la poussière à ceux qui se croient si cavalièrement mis à la porte de la Bâtisse de l'Hygiène.

Dans le quartier Notre-Dame entre autres, les chevaliers sont certains de faire passer leur homme.

M. le juge Taschereau et la "Minerve"

Un des reporters de la Patrie s'est rendu samedi soir à la résidence de M. le juge Taschereau, où un représentant du Witness se trouvait déjà, et la conversation suivante s'est engagée entre le juge et lui:

Reporter.—M. le juge, vous avez dans l'article que la Minerve vous consacrait ce matin?

Juge.—Je viens justement d'en prendre connaissance. J'arrivai ce soir même de mon district où je tiens actuellement la cour criminelle, lorsque je parcourais les journaux, j'ai vu en pleine première colonne coup qui m'a porté si inégalement.

Reporter.—Comment expliquez-vous cette brutale agression?

Juge.—Le sénateur Tassé, directeur de la Minerve, avait insinué, à deux ou trois reprises, dans son journal, l'année dernière, que j'avais collabore au rapport de mon collègue, M. le juge Jetté, dans l'affaire du scandale de la baie des Chaleurs. Fatigué d'entendre répéter cette sottise que je faisais jouer un rôle plus qu'officieux dans une commission dont je n'étais pas membre, et qui était de nature à me rendre odieux à tout un parti politique, je priai M. le juge Jetté d'adresser à la Minerve une lettre contradictoire et stupide racontant, ce qu'il s'empressa de faire. M. Tassé publia la lettre de mon collègue, mais n'eut jamais la loyauté de retirer son accusation. Je cessai alors de saluer M. Tassé, qui aurait dû comprendre qu'il méritait de plus en plus d'être considéré comme un homme sans caractère et qui depuis ne méritait aucune occasion de m'attaquer dans son journal. Je ne puis autrement m'expliquer l'article de ce matin.

Reporter.—Croyez-vous que cet article soit de nature à vous faire tort dans le public?

Juge.—Je ne crains pas l'opinion de mes amis ni celle de tous ceux qui me connaissent. Et je crois que tout le barreau et tout le public intelligent me rendront justice. Mais il n'y a pas à se dissimuler qu'émanant d'un grand journal, principal organe d'un parti politique puissant, un semblable article doit avoir un certain retentissement et faire tort à ma réputation de magistrat intègre et impartial. Je porte un nom respecté, que je voudrais transmettre à mes enfants aussi intact et pur que lorsque je l'ai reçu de mon père, et j'avoue que le fait de me qualifier comme suit: "le plus violent des juges comme l'égide d'une cause est de méprisables politiques" sonne en jeu ou bien: "un homme ayant une grosse provision de bile et de vanne et dont on peut dire: s'il vous prend en grippe, gare à vous!" ou bien: "il n'a pu se dévouer de la passion politique qui l'aveugle absolument, c'est bien me toucher au plus sensible, tel était le but, il est bien atteint!" et c'est me causer un ébréché réel et profond que partager ma famille et mes amis.

Je suis à considérer quelles mesures je dois prendre pour me protéger contre de pareilles injures. Fort de mon intégrité, de mon caractère et de mon moral, je devrais peut-être me borner à mépriser abominablement de telles injures, mais dans l'intérêt général et pour la satisfaction de mes proches et de ceux qui m'honorent de leur estime, il est peut-être temps de mettre un terme à ce dévergondage.

Reporter.—On vous accuse dans certains d'articles de vouloir faire augmenter votre traitement, cherché à faire adopter par la Législature une mesure ayant pour objet de faire desservir le district de Terrebonne par tous les juges de Montréal?

Juge.—C'est aujourd'hui qu'il lieu la grande assemblée politique convoquée à Berthier par M. Allard, député du comté. On se souvient que M. Allard a été accusé de péculat devant la législature et que la cour de privilèges et élections ayant fait une enquête, il a été déclaré innocent. C'est cette enquête qui a été l'occasion de la démonstration politique aujourd'hui. La Presse a envoyé à Berthier un de ses reporters et voici ce qu'il nous a raconté par le télégraphe:

Berthier, 15 janvier.

L'assemblée de Berthier nous promet des émotions. Les libéraux vont offrir la discussion, et il sera difficile de la leur refuser.

A l'heure actuelle, il n'y a rien de décidé encore; mais l'hon. M. Nantel est disposé à rencontrer les orateurs de l'opposition; c'est du moins ce qu'il a déclaré dans les chaires en ma présence; à condition toutefois que la discussion soit courte.

A bord du train arrivé à la jonction de Berthier, à dix heures et demie, se trouvaient les hon. Nantel, Beaudin et Mercier. Ce dernier était accompagné de MM. Tarte, Chénvert et T. Champagne.

Le trajet, surtout pour les amateurs de la pipe, s'est passé très agréablement. Les étudiants conservateurs, qui se trouvaient en grand nombre dans le fumoir, chantaient avec entrain leurs chansons populaires.

A Berthier, nous avons rencontré MM. Allard, Teller, M. P., de Joliette; M. McDonald et Duplessis, députés de Bagot et de St-Maurice à Québec; l'hon. Dr Lavallée, M. Jeannotte, M. P., député de l'Assomption, et l'hon. député de l'Assomption, M. Gauthier, sont aussi arrivés, ainsi que MM. G. Boivin et L. Ouhinet.

L'Assemblée se tiendra en face du marché et on a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre. A cet effet six constables spéciaux ont été nommés et la force régulière est sur pied.

L'Assemblée s'est ouverte à une heure moins dix minutes, sous la présidence de M. Lamarche, maire de la ville de Berthier, et de M. Olivier, cultivateur très en vue de la paroisse. M. Lamarche a demandé aux auditeurs d'écouter avec attention les orateurs des deux partis, comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

C'est M. Allard qui a ouvert le feu. Il commence par dire que plusieurs de ses amis, une trentaine réunis chez lui, lui avaient proposé un grand banquet pour célébrer le triomphe qu'il a remporté sur ses ennemis à Québec relativement à l'enquête concernant la destitution de l'ancien registraire et la nomination du nouveau, à Berthier, à mail à mieux aimé convoquer une grande assemblée publique où il pourrait donner devant un plus grand nombre d'électeurs les explications nécessaires.

Aujourd'hui, bien que cette assemblée ait été convoquée comme réunion de famille, il a accepté la discussion, ainsi que ses amis. M. Allard fait une charge contre l'ancien registraire, M. D'Amour, et dit qu'il a été l'objet d'une conspiration ourdie dans le bureau d'un avocat de Montréal, un ex-premier ministre, M. Mercier, pour le détruire, politiquement parlant. Heureusement, M. Allard entre ensuite dans les détails de l'enquête et termine en demandant à M. Chénvert, son collègue, accusateur de la chambre de Québec, MM. Turgeon et D'Éché.

Député du comté de Berthier a été applaudi à maintes reprises durant son discours. Cependant il y a dans l'assemblée un grand nombre de ses adversaires.

M. Amour, député, le registraire démissionnaire a répondu à M. Allard, en quelques mots: il a accusé de péculat M. Allard de lui avoir demandé \$1,200 pour garder sa position et a répété ce qu'il a dit sous serment devant le comté d'enquête. Vous m'accusez de péculat, dit-il, en s'adressant à M. Allard; mais cela est injuste; comment expliquez-vous le fait que vous m'avez demandé une déclaration, ainsi qu'à M. Dostaler, six mois avant ma destitution?

M. Teller, député de Joliette, prend ensuite la parole.

A un certain moment, pendant le discours de M. Allard, une partie des manifestants du busting a culminé. Heureusement que personne n'a été blessé. C'était justement la partie occupée par les représentants de la presse; nous en avons été quittes à bon marché.

Dernières Dépêches

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Un engin précipité dans un lac et un autre tombe en bas d'un pont

Trois hommes tués

St-Jean, N. B., 15.

Un accident fatal a eu lieu à Harvey, samedi, sur la ligne du C. P. R. Comme les trains étaient bloqués par la neige, deux chaudières furent expédiées de McAdam pour nettoyer la voie, mais rendus près de Harvey, le premier engin abandonna sa direction et se précipita dans le lac Harvey. La glace céda sous le poids de la machine qui enfouit dans plusieurs pieds d'eau.

L'ingénieur a été lancé à travers la fenêtre et s'est cassé la nuque. Le chauffeur nommé Gen. Henry, de Woodstock, a été tué. Son corps a été retrouvé.

Halifax, 15 janvier.—Fendant qu'un engin accablé d'un chaudière nettoyait la voie sur le chemin de Windsor et Annapolis il dérailla à environ cinq cents pieds à l'ouest du pont Gibbons entre Middleton et Wilmot. L'engin continua de marcher sur les dormants jusqu'au pont et là, fut précipité à haut en bas. L'ingénieur Eusey et le chauffeur Frank Smith ont été tués tous deux. C'est le plus grand accident qui soit arrivé sur cette voie.

Réouverture du Bon Pasteur à Fraserville

Fraserville, 15 janvier.

Le couvent du Bon Pasteur de Fraserville doit ouvrir ses classes le quinze, après avoir été fermé durant trois semaines à cause d'un cas de diphtérie.

Contrairement à ce qu'il a été dit dans les journaux, l'Académie Commerciale n'a jamais fermé ses portes, et il n'y a pas eu un seul cas de scarlatine dans la ville. Quant à la diphtérie, il y en a eu cinq cas dont deux fatals. La condition sanitaire de la ville est parfaite.

M. Deschamps, Sec. du Bureau d'Hygiène.

(Suite à la deuxième page.)

Le juge.—La loi actuelle (article 2319 des Statuts Révisés de Québec, tel qu'amendé par l'acte 52 Vict., ch. 27) se lit comme suit:

"Onze juges de la Cour Supérieure, dont un spécialement chargé du district de Terrebonne, résidant en la cité de Montréal, et par l'article suivant (2320) il est ordonné que le juge à qui est assigné le district de Terrebonne exercera ses fonctions ordinaires dans toutes cours où les juges ont juridiction, lorsque telles fonctions ne sont pas requises dans ce district. Le district de Terrebonne n'étant assigné, le juge doit exercer ses fonctions ordinaires dans toute cours où il peut avoir besoin de ses services, en dehors des termes de Terrebonne. Or, je réside à Montréal de par la loi. Depuis 1888, j'ai toujours exercé mes fonctions à Montréal, où l'on a toujours eu besoin et l'on aura toujours besoin de tous les juges y résidant. En ce qui concerne les termes de cours dans Terrebonne. De sorte que, de fait et de droit, je suis un des juges de Montréal et j'y fais la même besogne que mes collègues de la cité, avec cette seule différence qu'en sus j'ai tenu toutes les cours du district de Terrebonne.

Quoique le différend de traitement entre les juges de ville et les juges ruraux, par tous les juges de Montréal indistinctement. Ceci ne portait aucunement atteinte à l'autonomie du district de Terrebonne, dont les justiciables n'avaient qu'une garantie additionnelle de bonne et prompt justice dans le fait qu'ils auraient à l'avenir onze juges au lieu de dix, juges de ville et de juges ruraux qu'ils avaient auparavant. Cette mesure n'a été présentée qu'avec les concours et par écrit de tous les avocats et de tous les officiers de justice de mon district, et avec le consentement de mes collègues de Montréal. Le procureur général, interrogé spécialement au sujet de cette mesure, a déclaré dès le principe n'y avoir aucune objection, et elle fut présentée avec cette entente formelle que le gouvernement ne s'y opposerait pas.

Quelle ne fut pas ma surprise, en arrivant un jour à Québec, où les affaires de la succession de mon père m'appelaient souvent, d'apprendre non seulement que le gouvernement refusait de laisser passer le bill, mais qu'il faisait même de son côté une question de parti. J'avoue candidement avoir vu plusieurs députés, de mes amis, et leur avoir parlé de ce bill. Je ne sache pas avoir parlé d'un juge, plutôt qu'à tout autre particulier, de s'occuper de la passation d'une mesure qui peut l'indemniser de la perte de sa charge, à l'occasion se réprésentant. Je l'ai fait franchement, ouvertement, et j'ai taché de répondre de mon mieux aux objections qu'on soulevait. Je l'ai pas caché l'intérêt personnel que j'avais dans la mesure, mais en même temps je croyais et je crois encore que je ne demandais que la réparation d'une injustice.

La Minerve insinue que j'aurais fait de la cabale. Ceux qui me connaissent savent que je suis tout à fait incapable d'intrigues ou de ce qu'on appelle cabale. J'ai expliqué la mesure aux députés que je connaissais ou qui m'ont été présentés, et je maintiens que j'avais le droit de le faire sans déroger aucunement à ma dignité.

Lorsque j'eus constaté que le gouvernement faisait obstacle à un bill et que le principal argument qu'on faisait valoir contre moi, dans les cercles ministériels, était cette fautive affirmation que j'avais préparé le rapport de mon père dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, je vis que la mesure était désespérée, qu'il était impossible de répondre à de pareilles raisons, et que la mesure allait être rejetée. Cependant je manifestai aux promoteurs du bill le désir de voir la Chambre se prononcer, et j'attachai le vote à l'adoption ou à la réjection de quelques séances de la Chambre, dans la galerie des conseillers législatifs; j'admettais avoir conversé avec non ami M. Simpson, député d'Argenteuil, au sujet du bill; j'admettais avoir été présent au vote par lequel on m'a refusé un acte de justice. S'il y a inconvenance dans tout cela, je plaide coupable, mais je n'admets pas la compétence de la Minerve dans sa définition d'une inconvenance.

Reporter.—On vous accuse aussi d'avoir sollicité et obtenu une audience du lieutenant-gouverneur, afin d'avoir l'appui de son influence?

Le juge.—Le lieutenant-gouverneur est mon ami personnel depuis bien des années. Quand je vais à Québec, je me fais un devoir d'aller lui présenter mes hommages. Lors de ma dernière visite à l'ancienne capitale, alors que la mesure en question était sous examen, j'avais une raison spéciale d'aller voir son Honneur. J'avais à le remercier de s'être généreusement fait représenter aux funérailles de mon père, et d'avoir écrit à ma belle-mère une bien touchante lettre de condoléances. Je me suis acquitté de ce devoir comme chef actuel de la famille. On m'a probablement vu entrer chez son Honneur, et la Minerve en profite pour m'insulter de vantage et pour faire, contre le lieutenant-gouverneur, lui-même, une insinuation de bien mauvais goût.

A BERTHIER

La grande assemblée conservatrice

Transformée en assemblée contradictoire

M. Mercier renonce ses ministres

Sous ces titres La Presse donnait hier soir la version conservatrice de la démonstration politique qui a eu lieu hier à Berthier.

C'est aujourd'hui qu'il lieu la grande assemblée politique convoquée à Berthier par M. Allard, député du comté. On se souvient que M. Allard a été accusé de péculat devant la législature et que la cour de privilèges et élections ayant fait une enquête, il a été déclaré innocent. C'est cette enquête qui a été l'occasion de la démonstration politique aujourd'hui. La Presse a envoyé à Berthier un de ses reporters et voici ce qu'il nous a raconté par le télégraphe:

Berthier, 15 janvier.

L'Assemblée de Berthier nous promet des émotions. Les libéraux vont offrir la discussion, et il sera difficile de la leur refuser.

A l'heure actuelle, il n'y a rien de décidé encore; mais l'hon. M. Nantel est disposé à rencontrer les orateurs de l'opposition; c'est du moins ce qu'il a déclaré dans les chaires en ma présence; à condition toutefois que la discussion soit courte.

A bord du train arrivé à la jonction de Berthier, à dix heures et demie, se trouvaient les hon. Nantel, Beaudin et Mercier. Ce dernier était accompagné de MM. Tarte, Chénvert et T. Champagne.

Le trajet, surtout pour les amateurs de la pipe, s'est passé très agréablement. Les étudiants conservateurs, qui se trouvaient en grand nombre dans le fumoir, chantaient avec entrain leurs chansons populaires.

A Berthier, nous avons rencontré MM. Allard, Teller, M. P., de Joliette; M. McDonald et Duplessis, députés de Bagot et de St-Maurice à Québec; l'hon. Dr Lavallée, M. Jeannotte, M. P., député de l'Assomption, et l'hon. député de l'Assomption, M. Gauthier, sont aussi arrivés, ainsi que MM. G. Boivin et L. Ouhinet.

L'Assemblée se tiendra en face du marché et on a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre. A cet effet six constables spéciaux ont été nommés et la force régulière est sur pied.

L'Assemblée s'est ouverte à une heure moins dix minutes, sous la présidence de M. Lamarche, maire de la ville de Berthier, et de M. Olivier, cultivateur très en vue de la paroisse. M. Lamarche a demandé aux auditeurs d'écouter avec attention les orateurs des deux partis, comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

C'est M. Allard qui a ouvert le feu. Il commence par dire que plusieurs de ses amis, une trentaine réunis chez lui, lui avaient proposé un grand banquet pour célébrer le triomphe qu'il a remporté sur ses ennemis à Québec relativement à l'enquête concernant la destitution de l'ancien registraire et la nomination du nouveau, à Berthier, à mail à mieux aimé convoquer une grande assemblée publique où il pourrait donner devant un plus grand nombre d'électeurs les explications nécessaires.

Aujourd'hui, bien que cette assemblée ait été convoquée comme réunion de famille, il a accepté la discussion, ainsi que ses amis. M. Allard fait une charge contre l'ancien registraire, M. D'Amour, et dit qu'il a été l'objet d'une conspiration ourdie dans le bureau d'un avocat de Montréal, un ex-premier ministre, M. Mercier, pour le détruire, politiquement parlant. Heureusement, M. Allard entre ensuite dans les détails de l'enquête et termine en demandant à M. Chénvert, son collègue, accusateur de la chambre de Québec, MM. Turgeon et D'Éché.

Député du comté de Berthier a été applaudi à maintes reprises durant son discours. Cependant il y a dans l'assemblée un grand nombre de ses adversaires.

M. Amour, député, le registraire démissionnaire a répondu à M. Allard, en quelques mots: il a accusé de péculat M. Allard de lui avoir demandé \$1,200 pour garder sa position et a répété ce qu'il a dit sous serment devant le comté d'enquête. Vous m'accusez de péculat, dit-il, en s'adressant à M. Allard; mais cela est injuste; comment expliquez-vous le fait que vous m'avez demandé une déclaration, ainsi qu'à M. Dostaler, six mois avant ma destitution?

M. Teller, député de Joliette, prend ensuite la parole.

A un certain moment, pendant le discours de M. Allard, une partie des manifestants du busting a culminé. Heureusement que personne n'a été blessé. C'était justement la partie occupée par les représentants de la presse; nous en avons été quittes à bon marché.

Avant Fêtes

Vous venez acheter des cadeaux à prix réduits, allez chez

ALLAIRE

UNE réduction de 25 par cent sur Guitars, Banjos, Violons, Concertinas, Accordéons, Mandolines, Flûtes, Piccolos, Flageolets, Archets de violons, boîtes de violons, banjos, mandolines et guitares.

Aussi: PIANOS & HARMONIUMS

Un sacrifice énorme. PIANOS NEUFS droit et carré garantie pour 5 ans. 74 octaves, 3 cordes, actions à répétition, buffet en bois de rose, claviers en ivoire pour le bas prix de \$250.00. Allez les voir chez

ALLAIRE, Coin des rues ST-JEAN ET ST-STANISLAS Haute-Ville, Québec

LISTE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

MEDECINES BREVETÉES, Etc

A VENDRE PAR LA

Maison LIVERNOIS

Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette (grande bouteille) 36c

Liquid Rennet, par bouteille 19c

Liquid Albolene, par bouteille 69c

Davensport's Specific for Rheumatism (grande bouteille) 91.30

Listerine, par bouteille 98c

Carbolic Smoke Ball E. Debollator 49c

Menthol Pencil 19c

Liquid Malt Extract, par bouteille 35c

Witch Hazel, demi-bouteille 15c, grande bouteille 25c

Liquid Acid Phosphate, par bouteille 30c

Avant Fêtes

Vous venez acheter des cadeaux à prix réduits, allez chez

ALLAIRE

UNE réduction de 25 par cent sur Guitars, Banjos, Violons, Concertinas, Accordéons, Mandolines, Flûtes, Piccolos, Flageolets, Archets de violons, boîtes de violons, banjos, mandolines et guitares.

Aussi: PIANOS & HARMONIUMS

Un sacrifice énorme. PIANOS NEUFS droit et carré garantie pour 5 ans. 74 octaves, 3 cordes, actions à répétition, buffet en bois de rose, claviers en ivoire pour le bas prix de \$250.00. Allez les voir chez

ALLAIRE, Coin des rues ST-JEAN ET ST-STANISLAS Haute-Ville, Québec

LISTE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

MEDECINES BREVETÉES, Etc

A VENDRE PAR LA

Maison LIVERNOIS

Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette (grande bouteille) 36c

Liquid Rennet, par bouteille 19c

Liquid Albolene, par bouteille 69c

Davensport's Specific for Rheumatism (grande bouteille) 91.30

Listerine, par bouteille 98c

Carbolic Smoke Ball E. Debollator 49c





EDITION DU SOIR 6 HEURES

ANNONCES NOUVELLES
Théâtre Royal.
Sirop de Terébenthine du Dr Lavolette.

MARDI, 16 JANVIER 1894

Le cadeau de "l'Electeur"

Notre offre d'un album de 60 vues photographiques de l'Exposition de Chicago et d'un abonnement payé pour un an à une grande publication agricole et domestique des Etats-Unis, fait fureur.

ECHOS D'OTTAWA

LE CONSEIL NATIONAL DES CANADIENNES

Les chevaux de la princesse May

L'abjuration de M. Papineau

De notre correspondant régulier

UN CITOYEN MÉRITANT

Suicides

Triste fin d'un roman

Drames de la misère

Un père, une mère et leur fille se donnent la mort

A TRAVERS LA VILLE

LE PROCHAIN CARNAVAL

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Les nouveaux règlements de police

CARNET MONDAIN DE MONTRÉAL

VOL DANS UNE EGLISE

OHÉQUE DECHIRE

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Les nouveaux règlements de police

CARNET MONDAIN DE MONTRÉAL

VOL DANS UNE EGLISE

OHÉQUE DECHIRE

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Les nouveaux règlements de police

CARNET MONDAIN DE MONTRÉAL

VOL DANS UNE EGLISE

OHÉQUE DECHIRE

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Les nouveaux règlements de police

CARNET MONDAIN DE MONTRÉAL

VOL DANS UNE EGLISE

OHÉQUE DECHIRE

A quand le printemps ?

Dimanche dernier, on annonçait dans tous les églises la Septuagésime pour dimanche prochain, c'est-à-dire la suppression de trois des cinq dimanches qui séparent généralement l'Épiphanie de la Septuagésime.

Travaux de l'aqueduc

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

Travaux de l'aqueduc

Certain journal de Québec s'est plaint de ce qu'il avait vu un travailleur sur l'aqueduc de Québec, au lieu de travailler sur l'aqueduc de Montréal.

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

Travaux de l'aqueduc

Certain journal de Québec s'est plaint de ce qu'il avait vu un travailleur sur l'aqueduc de Québec, au lieu de travailler sur l'aqueduc de Montréal.

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

Travaux de l'aqueduc

Certain journal de Québec s'est plaint de ce qu'il avait vu un travailleur sur l'aqueduc de Québec, au lieu de travailler sur l'aqueduc de Montréal.

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

Travaux de l'aqueduc

Certain journal de Québec s'est plaint de ce qu'il avait vu un travailleur sur l'aqueduc de Québec, au lieu de travailler sur l'aqueduc de Montréal.

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

Travaux de l'aqueduc

Certain journal de Québec s'est plaint de ce qu'il avait vu un travailleur sur l'aqueduc de Québec, au lieu de travailler sur l'aqueduc de Montréal.

UNE PLAINTÉ NON FONDÉE

TENTATIVE D'ÉVASION

Accidents

Petites notes

Grande Vente

COMMENCEE DEPUIS 16 DECEMBRE

AU MAGASIN

P. E. VENNÉ

SAINT-SAUVEUR

THEATRE ROYAL

Propriété à louer

Grande ouverture

Glissoirs ABERDEEN

MERCREDI

17 JANVIER

A 8 heures p. m.

SUR LE TERRAIN DU

Q. A. A.

VENTE AU SHERIF

CARNIVAL

Quartiers généraux

Bureau de renseignements

No 10 rue St-Jean Haute-Ville

Quartiers du

COMITE DE LOGEMENT

DECES

PHILIPPE D'ARLON

Gr